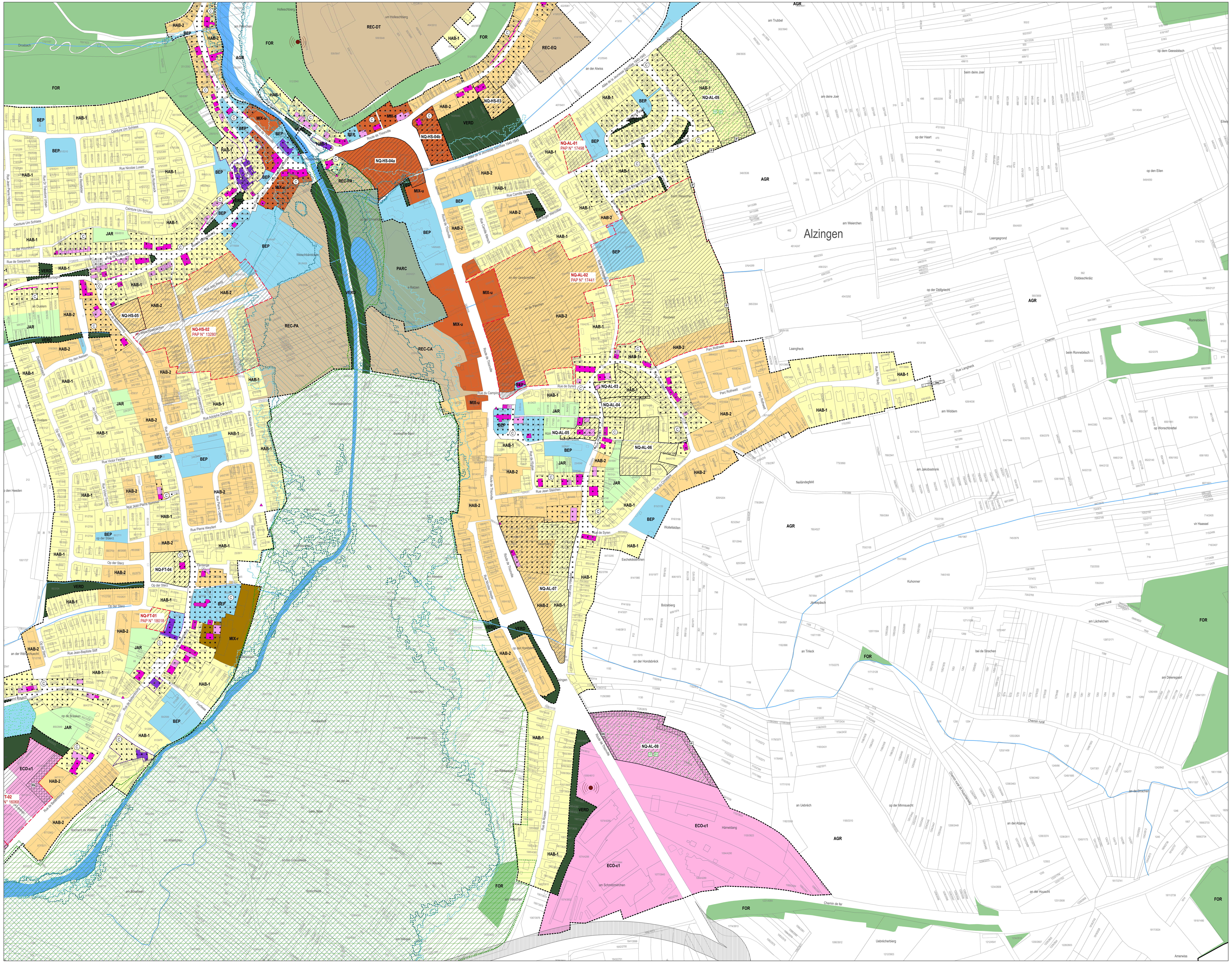

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-u zone mixte urbaine
- MIX-u-BJ zone mixte urbaine « Bruyères et Joncs »
- MIX-u-M zone mixte urbaine « Midfield »
- MIX-u-S zone mixte urbaine « Scillas »
- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-BEP POS zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS
- BEP-EP POS zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS

Zones d'activités

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1-B zone d'activités économiques communale type 1 « Bruyères »
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2

Zone de gares ferroviaires et routières (GARE)

Zones de sports et de loisirs

- REC-CA zone de sport et de loisir – camping
- REC-CT zone de sport et de loisir – champ de tir
- REC-DT zone de sport et de loisir – détente
- REC-EQ zone de sport et de loisir – équestre
- REC-PA zone de sport et de loisir – plein air

Zones spéciales

- SPEC-J zone spéciale « Joncs »
- SPEC-RF zone spéciale « Réseau ferroviaire »
- SPEC-S zone spéciale « Sandweiler »

Zone de jardins familiaux (JAR)

Zone verte

- AGR **Zone agricole**
- FOR **Zone forestière**
- PARC **Zone de parc public**
- VERD **Zone de verdure**

ZONES SUPERPOSEES

- **Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »**
- NQ-HS-03 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »
- **Zone d'aménagement différé**
- ZAD-HW-09 numéro de la zone d'aménagement différé
- **Zones de servitude « urbanisation »**
- CE servitude « urbanisation » - corridor écologique
- EN servitude « urbanisation » - élement naturel
- IP servitude « urbanisation » - intégration paysagère
- **Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »**
- couloir pour projets routiers ou ferroviaires
- **Secteur et éléments protégés d'intérêt communal**
- C secteur protégé de type « environnement construit »
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existante à préserver
- **Zones de bruit ≥ 65 dB**
  Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'aéroport, le rail et les routes principales (LDEN), 2011

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire

- POS « Aéroport et environs »
  RGD du 17 mai 2006 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »
- PDS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »
  RGD du 25 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZH Roeserbann (ZH 49)
  Administration de la Nature et des Forêts, ZPIN déclarée, 1994
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)
  MDDI, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, 2009

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
  Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 16 janvier 2019

à la gestion de l'eau

- Zone de protection immédiate (ZPS I)
  Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection éloignée (ZPS III)
  Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 10), 2013
- Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 100), 2013
- Zone inondable - HQ extrem (faible probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (extrême), 2013

aux réseaux d'infrastructures de transport national

- Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas
  Loi du 21 août 2018 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
- NQ-AL-01 PAP 12345 N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES [A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF]

- 17 Habitats d'espèces protegées Art.17 (voir SUP)
- 21 Habitats d'espèces protegées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

NQ-AL-01 | 17498/24C HAB-1			
COS	0,32	CUS	0,75
CSS	0,55	DL	20

NQ-AL-02 | 17441/24C HAB-1 | HAB-2 | MIX-u			
COS	0,30	CUS	0,65
CSS	0,55	DL	40

NQ-AL-02 | 17441/24C BEP			
COS	0,45	CUS	1,10
CSS	0,80	DL	–

NQ-AL-03 HAB-1			
COS	0,50	CUS	0,80
CSS	0,70	DL	50

NQ-AL-04 HAB-1			
COS	0,50	CUS	0,80
CSS	0,75	DL	55

NQ-AL-05 HAB-1			
COS	0,45	CUS	1,05
CSS	0,75	DL	52

NQ-AL-06 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,45
CSS	0,55	DL	15

NQ-AL-07 HAB-1			
COS	0,40	CUS	0,60
CSS	0,60	DL	20

NQ-AL-07 HAB-2			
COS	0,40	CUS	0,60
CSS	0,60	DL	45

NQ-AL-08 ECO-c1			
COS	0,55	CUS	0,60
CSS	0,75	DL	–

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- um Päsch toponyme
- 12/3456 numéro de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES [A TITRE INDICATIF]

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-L-TC 2004 / **ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM**

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démoli (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un mesurage cadastral, la zone de base fixée pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.
Les numéros de parcelle sur la présente partie graphique ont été repris à patir PCN. En cas d'illisibilité, l'extrait cadastral des fonds concernes est à consulter.

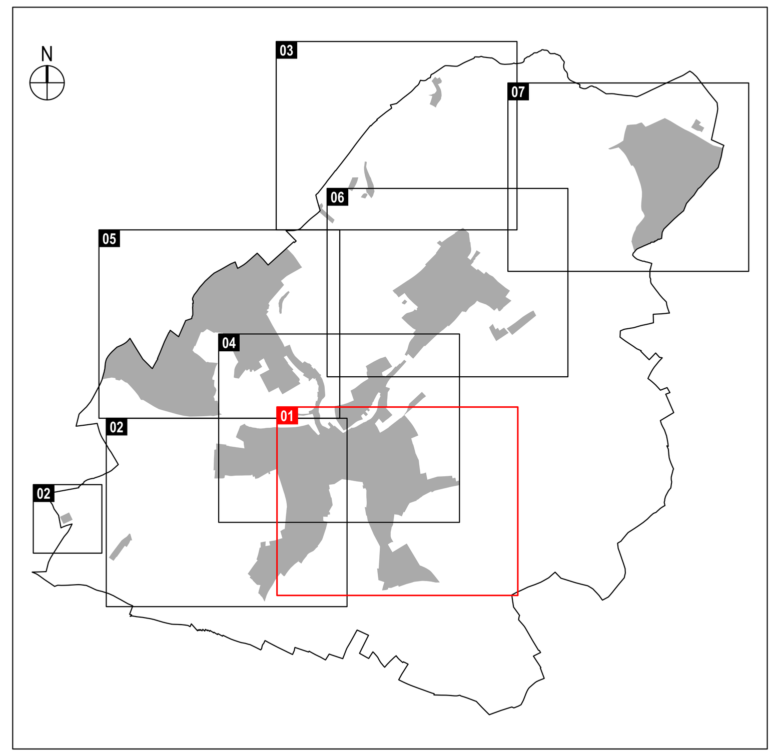

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5886 HESPERANGE
TELEPHONE 360 8081 | TELECOPIE 360 006
DATE / SIGNATURE

MAITRE D'ŒUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
15B, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1331 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 858 1 | TELECOPIE 263 858 50
FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50674 KÖLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221/925 888-0 | TELECOPIE 0221/925 888-50
DATE / SIGNATURE

SAISINE CONSEIL COMMUNAL
DATE / SIGNATURES

COMMISSION D'AMENAGEMENT
DATE / SIGNATURES

VOTE CONSEIL COMMUNAL
DATE / SIGNATURES

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
f			
e	mk	15.04.2023	MODIFICATION CENTRE DE HESPERANGE: DELIMITATION ET REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER" (PAP NQ-HS-04 A/B)
d	mk	12.01.2023	MODIFICATION ZONE VERD EN ZONE BEP A HOWALD
c	mk	09.12.2021	INSERTION PDS, MODIFICATIONS: PERIMETRE PAP NQ AL-09 A ALZINGEN, ZONE JAR EN ZONE HAB-1 A ALZINGEN, ZONE HAB-1 EN ZONE BEP A FENTANGE, MONUMENT PROTEGE A FENTANGE, ZONE AGR EN ZONE REC A ITZIG, ZONE AGR EN ZONE BEP A ITZIG
b	mk	17.12.2020	MODIFICATION SELON DECISION MINISTERIELLE (REF.: 24C/018/2019 DU 15.09.2020)
a	bka	04.11.2019	MODIFICATION SELON RECLAMATIONS ET AVIS CA (REF.: 24C/018/2019 DU 21.08.2019), AVIS MECDD (REF.: 80763 DU 08.07.2019) ET AVIS CE (REF.: 18554/24C DU 15.10.2019)

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE ALZINGEN
Version coordonnée

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH, BKA	18.02.2019	1335	H-PAG-01	e
CONTR.					
RESP.				FORMAT 138,3 x 78,8 CM / ECHELLE 1:2.500	

© ORIGINE FOND DE PLAN : ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCN 2018 (PCF012) | BASE TOPO/CARTOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG BD-L-TC 2004 | ORTHOPHOTOS 2013